

ALLER À L'ÉCOLE À PARGNY

Pendant trois siècles, les enfants de Pargny ont eu la possibilité- ou l'obligation- d'aller à l'école au village mais dans des conditions bien différentes selon les périodes.

Dans la première école sous l'Ancien Régime

La journée de classe durait de l'angélus du matin à celui du soir avec une pause à midi. Les élèves arrivaient avec leur déjeuner dans la poche, la soupe à la main ainsi qu'une bûche sur l'épaule. Le maître commençait donc sa journée en fendant de quoi chauffer la salle de classe !

L'installation était rudimentaire et les locaux du 1 rue des Clous, étroits : une petite cuisine, une chambre à four et une écurie jouxtent la salle de classe qui fait 5 mètres sur 5.

Dans cet espace sont disposés des bancs, le long des murs, pour ceux qui apprennent à lire : c'est la première étape de l'enseignement qui prend déjà plusieurs années avant d'aborder la deuxième étape qui est l'initiation à l'écriture. Pour ce faire deux grandes tables occupent le centre de la pièce.

Beaucoup d'enfants quittaient l'école avant d'avoir terminé les apprentissages et leur instruction n'était donc pas très solide.

Si l'école était théoriquement ouverte aux filles comme aux garçons ce sont surtout ces derniers qui la fréquentaient, entre la Toussaint et Pâques, dates qui encadraient son ouverture.

L'Etat veillait à ce que l'instruction primaire soit fondée sur la religion et le respect de la monarchie. Le maire et le curé étaient chargés de la surveillance des écoles.

L'alphabétisation se faisait à partir de livres de prières en latin mais pas uniquement : comme il n'y avait pas de manuels ni de tableau, des textes divers- comme des almanachs- étaient utilisés.

La méthode d'enseignement est individuelle : le maître appelait successivement chaque élève auprès de lui quelques minutes... pendant que les autres étaient libres de chahuter. L'usage de la férule était courant pour maintenir un peu d'ordre.

La lecture s'apprenait en épelant et le calcul de mémoire. L'écrit d'abord considéré comme un accès à la doctrine religieuse était également envisagé comme nécessaire à la gestion de la vie et de ses affaires (savoir compter, faire un arpentage).

Dans sa monographie du village datée de 1889, l'instituteur Eugène Luc mesure ainsi le résultat de ces efforts : sur 40 mariages célébrés à Pargny de 1770 à 1780, 34 époux et 12 épouses ont pu signer leur acte de mariage. Il rassure ses lecteurs : des 6 époux n'ayant pu signer le registre, « aucun n'était de Pargny » !!!

Aller à l'école en 1834 sous la Monarchie de Juillet

Le règlement de l'école primaire établi le 26 février 1834 par le comité communal permet de se faire une idée précise de son organisation. L'orthographe originale a été respectée

Art 1^{er}- L'instituteur tiendra la Classe pendant toute l'année excepté à l'époque des récoltes, il y aura alors vingt jours à un mois de vacance.

L'année scolaire est donc plus longue .

Art 6 - l'école aura lieu cinq (jours) de la semaine dont interruption, le jeudi, le soir il y aura congé en

cas de fête chômée pendant la semaine, alors l'école se tiendra le jeudi comme les autres jours.

La coupure du jeudi existe déjà...mais le samedi est jour de classe.

Art 2 - A commencer le premier novembre jusqu'à Pâques la classe durera de sept heure du matin jusqu'à onze heure et le soir depuis une heure jusqu'à la nuit à commencer à Pâques jusqu'au premier novembre elle aura lieu depuis sept heure du matin jusqu'à dix heure et le soir depuis trois jusqu'à six heure.

La durée de la journée de classe varie donc selon les saisons : 8 ou 9 heures en hiver et 6 heures en été, saison où les enfants aident aux travaux agricoles.

Le même règlement de 1834 donne des instructions sur le contenu de l'enseignement :

Art 5 - L'instituteur enseigne à sa classe, l'histoire, l'orthographe, le calcul, l'arpentage, le tout suivant le 2^{ème} degré auquel son école est portée

Art 9 - L'instituteur ne changera rien à la méthode d'enseignement Qu'il pratique sans prévenir le Comité et lui faire connaître la nécessité de ce changement

Une bonne place est réservée aux punitions :

Art 8 - Les punitions qui seront infligées aux élèves sont

1^o La perte de la place obtenue dans les divers exercices

2^o La privation d'une partie ou de la totalité des récréations avec une tâche extraordinaire.

3^o L'écriteau de Menteur ou d'Indiscipliné, de Bavard de paresseux désignant la nature de la faute, ces écriteaux seront collés sur du carton et pendus au col de l'élève.

4^o La mise à genoux pendant une partie de l'école ou de la récréation

5^o La retenue à l'école pendant l'intervalle de classe

6^o Si l'élève était incorrigible l'exclusion de la classe provisoirement

Controverse à propos de la méthode d'enseignement au début de la Restauration et de la Monarchie de Juillet

Les deux frères de Louis XVI qui se succèdent sur le trône de France à partir de 1815, ont vécu au Royaume-Uni depuis 1789. Ils se sont familiarisés avec le mode d'enseignement dit « mutuel » qui s'adresse à de gros effectifs, tous âges confondus. Divisés en petits groupes les élèves étudient les matières enseignées sous la tutelle de moniteurs qui sont des élèves plus âgés ou plus avancés. Le maître enseigne uniquement aux moniteurs qu'il surveille, muni d'un sifflet, depuis son bureau.

Plusieurs ministres français en charge de l'enseignement vont essayer de développer cette pratique. Elle n'a pas eu de succès dans le canton de Pargny malgré les sollicitations du recteur de l'Académie et la prime d'encouragement promise aux instituteurs volontaires.

Le modèle mutuel s'oppose à celui que nous connaissons appelé « simultané » avec division en classes d'âge. Il a été développé par les Frères des Écoles chrétiennes et il va finir par s'imposer à partir du ministère de Guizot.

Aller à l'école de la République de 1881 ... l'époque du certificat d'études

Durement marqués par la défaite de 1870 qui voit la perte de l'Alsace-Moselle, les

républicains, une fois majoritaires, vont s'efforcer de consolider la République et cela va passer, entre autre, par l'école primaire. Par les lois de 1881-1882, elle devient obligatoire pour les garçons comme pour les filles, de 6 à 13 ans, et elle est en outre gratuite et laïque. À partir de 1886 le personnel est laïcisé et les crucifix ôtés des salles de classe.

La mission de l'école est de fortifier la patrie en formant des citoyens, un programme commun à tous les jeunes français devant permettre de forger l'identité nationale.

La figure de l'instituteur devient emblématique de la République comme le montre leur surnom « les hussards noirs de la République », noirs comme leur blouse noire ...

L'éducation militaire et patriotique se retrouve partout, dans les dictées, les rédactions, et les lectures.

L'histoire-géographie a pour but de faire connaître le pays, ses ressources et ses grands hommes. L'instruction morale et civique remplace l'instruction morale et religieuse d'autrefois.

Sont enseignés le respect des lois, les devoirs envers les parents, envers la Patrie et vis à vis de soi-même : les dangers de l'ivresse, de la paresse, du mensonge font régulièrement l'objet de leçons de morale.

Le ministre de l'Instruction publique, Paul Bert, instaure l'obligation de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles primaires. Des « bataillons scolaires » où les garçons sont initiés à la pratique militaire, voient le jour. La commune de Pargny va acheter des fusils en bois pour des exercices qui auront lieu sous le préau couvert construit place de l'église¹.

L'esprit de revanche d'après la défaite de 1870 s'atténuant, l'activité des bataillons scolaires cessera progressivement entre 1890 et 1893.

Pour les filles, les activités d'aiguille restent préconisées comme elles l'étaient déjà par la loi Falloux de 1850 et cela explique peut-être que le village de Pargny compte en 1886, 7 couturières, 5 brodeuses et une dentellière.

Tous doivent apprendre des chants patriotiques dont certains évoquent la perte de l'Alsace-Moselle toute proche géographiquement.

« Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, telle instruction religieuse que bon leur semblera. »

Le cours élémentaire d'une durée de deux ans commence à 7 ans, le cours moyen va de 9 à 11 ans et le cours supérieur de 11 à 13 ans.

Créé par la loi du 28 mars 1882, le certificat d'études primaires vient couronner les meilleures scolarités. L'article 6 précise :

« Il est institué un certificat d'études primaires ; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans. Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer ».

Voici le diplôme obtenu par Lucien Bonneville, né à Pargny le 13 juillet 1866, il a donc quasiment 13 ans en 1879 lorsqu'il passe avec succès le certificat d'études.

Le diplôme énumère les matières soumises à examen : instruction morale et religieuse, lecture, écriture, langue française, rédaction, calcul et système légal des poids et mesures, éléments de

¹Voir l'article « Les écoles de Pargny »

l'histoire et de la géographie de la France.



Deux matières peuvent surprendre :

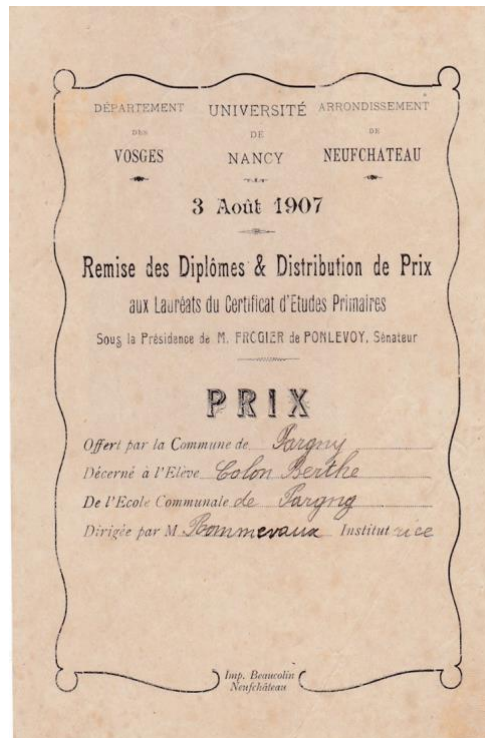
La connaissance du système légal de poids et mesures : le système métrique décimal (adopté en août 1793) est obligatoire partout en France depuis le 1er janvier 1840. Il est donc assez récent et son utilisation n'est pas encore passée dans la pratique. L'école est un bon moyen pour le faire adopter et la commune de Pargny achète des étalons du système métrique en 1881, sans doute pour le mètre et le kilogramme.

L'instruction religieuse : elle fait encore partie de l'enseignement en 1879, date de ce diplôme et elle le restera jusqu'en 1906, juste après la séparation des Églises et de l'État.

Alors qu'il était prévu qu'une majorité d'élèves obtiennent le certificat d'études, il s'avère que les cinq fautes éliminatoires à la dictée ont fait que jusqu'en 1900 seule une minorité de 25 à 30% des candidats obtient le diplôme. Les 50 % ne seront atteints qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Instituteurs et institutrices ne présentent à l'examen que les élèves ayant de bonnes chances de réussir et ils leur consacrent beaucoup de temps. Le succès rejaillit sur la commune qui pour l'occasion offre aux lauréats un bel ouvrage remis solennellement lors de la distribution des prix. C'est le cas en 1907, pour Berthe Colon. Son institutrice est citée : c'est Berthe Rommevaux qui épousera bientôt Louis Zaug².

²Voir l'article « Maîtres et maîtresses à Pargny »



Les épreuves passées par Berthe Colon sont un peu différentes de celles de 1879 : aux trois épreuves écrites (dictée, calcul, rédaction portant sur la morale, l'histoire-géographie ou les sciences) s'est ajoutée une épreuve de couture (remplacée, pour les garçons par dessin ou agriculture). L'écriture est appréciée sur le texte de la dictée. Deux épreuves orales parachèvent l'examen : lecture-récitation et histoire-géographie.

Il faut avoir la moyenne aux épreuves écrites et un zéro à une épreuve est éliminatoire.

Le certificat d'études primaires va perdre peu à peu de son importance avec la prolongation de l'obligation scolaire. Celle-ci passe à 14 ans avec le Front Populaire en 1936 puis à 16 ans en 1959.

Le « Certif » est supprimé en 1989 car il ne s'adresse alors plus qu'à une minorité de candidats adultes et il n'est plus le symbole d'entrée dans la vie active qu'il a été pendant si longtemps.

Yvon Colon

Claude Favre

Mai 2020